

MONCEAU SUR OISE

Délibérations du Conseil Municipal du 07 mars 2018

Etaient présents :

Béra Thomas,
Blanquin Ludovic,
Janeau Luc,
Fortin Marie-Claire,
Lavisse José,
Lefèvre Nicolas,
Léguillier Sylvie,
Mangot Charles- Antoine

Absents excusés :

Coche Gaël,

Absents :

Camus Sylvie,

Secrétaire de séance :

Blanquin Ludovic

1) Autorisation de réaliser des dépenses d'investissement (achat de panneaux de limitations pour le pont) avant le vote du budget primitif 2018 voté à l'unanimité

2) Programmation de travaux 2018.

Réfection du pont et la réfection de la voirie rue du colonel Edart.

Augmentation de 2 000€ pour le syndicat scolaire

Frais de fonctionnement de la salle des fêtes communale, ainsi que les charges de fonctionnement 2017 liées à la mise à disposition de la salle des fêtes à l'association.

3) Refus à la majorité, d'une demande de l'école Jeanne d'Arc d'une aide de frais de scolarité pour les enfants fréquentant cet établissement, au motif que la commune a une école rattachée au regroupement scolaire AFMVM .

4) Renouvellement à l'unanimité de la convention 2018 pour la CCTSO pour le service commun « équipe verte » Uniquement l'entretien des espaces verts avec un passage tous les 15 jours. Les tailles des haies et arbustes seront effectuées par l'employé communal.

Questions diverses

- Réunion publique aura lieu en septembre pour l'avancement de la fibre

- Visite du centre d'enfouissement de Beaurain le 17/03/2018.

- Demande de l'association Monso'anim d'un financement pour les « Mon.terr'oise » 2018. Proposition de l'association : prestation à prendre en charge par la commune de 350€ + SACEM ? + (Boissons pour les participants) + 70€ (assurance du chapiteau). La commune participera financièrement à la même hauteur de ce qui a été fait en 2016 (montant total en 2016 = 377,94 €). Le maire propose donc de verser une subvention de 300 €, à cela s'ajoutera l'assurance du chapiteau prêté gracieusement par la CCTSO (70 €).Le budget communal ne permet pas plus. Aucune objection n'a été émise à cette proposition. Un courrier sera adressé à l'association pour que celle-ci puisse faire cette demande de subvention.

- Abattage des peupliers situés à la sortie de Monceau sur Oise vers Faty : l'entreprise Alliot de Wassigny va passer prochainement.

MONCEAU SUR OISE

Délibérations du Conseil Municipal du 11 avril 2018

1) Vote du compte administratif 2017 adopté à l'unanimité (*le maire ne prend pas part au vote*)

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses Déficits	Recettes Excédents	Dépenses Déficits	Recettes Excédents
Résultats reportés	5 508,63			48 306,84
Opération de l'exercice	33 603,45	29 538,39	85 493,09	90 447,60
Totaux	39 112,08	29 538,39	85 493,09	138 754,44
Résultats d'exercice	4 065,06			4 954,51
Résultats de clôture	9 573,69			53 261,35
Restes à réaliser	29 462,89	18 543,75		

2) Vote du compte de gestion 2017 adopté à l'unanimité

3) Affectation des résultats de l'exercice 2017 à l'unanimité comme suit :

L'excédent de fonctionnement constaté au CA 2017 est de 53 261,35 euros

Un déficit d'investissement constaté au CA 2017 est de 9573,69 euros seront affectés

→ à la section de fonctionnement pour 36 833,58 euros

→ à la section d'investissement pour 16 427,77 euros.

4) Pas de modification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 adopté à l'unanimité

Taxe d'habitation : 14,69 %

Taxe sur le foncier bâti : 17,36 %

Taxe sur le foncier non bâti : 27,18 %

Cotisation foncière sur les entreprises : 20,89 %

5) Convention mise à disposition du chapiteau avec la Communauté de Communes de la Thiérache Sambre et Oise pour le prêt du chapiteau qui sera mis à disposition de la fête locale du 29 avril 2018 accepté à l'unanimité.

6) Modification tarif matériel location salle des fêtes voté à l'unanimité

Remplacement du four micro-onde. Modification du tarif: 150 € (au lieu de 69,90 €).

7) Vote du budget primitif 2018 adopté à l'unanimité

Questions diverses :

- Projets de travaux USEDA (route de Villers) pour l'enfouissement de la fibre
- En raison de l'augmentation importante de la participation du syndicat scolaire, le maire fait part de sa demande de réunion avec le syndicat scolaire et les maires des communes concernées
- Le maire donne des explications concernant l'article diffusé « mise à jour de MonSOAnim » faisant suite au bulletin municipal n°6.

Etaient présents :

Blanquin Ludovic,
Camus Sylvie,
Janeau Luc,
Fortin Marie-Claire,
Lavisse José,
Lefèvre Nicolas,
Léguillier Sylvie

Absents excusés :

Coche Gaël,
Mangot Charles- Antoine,
Béra Thomas

Secrétaire de séance

Janeau Luc

MONCEAU SUR OISE

Délibérations du Conseil Municipal du 30 mai 2018

1) Demande de subvention exceptionnelle au Département de l'Aisne pour la commémoration du 03 novembre 2018 à l'unanimité

2) Contrat d'assurance risques statutaires : Le projet Groupama est plus intéressant que celui du Centre de Gestion. Pas de délibération à prendre, le maire a la délégation de passer les contrats d'assurance.

3) RGPD et cyber-risques : Le maire informe les membres du conseil municipal qu'à compter du 25/05/2018, toute collectivité doit se couvrir sur les données personnelles. Ce règlement a remis à jour la loi Informatiques et libertés datant de 1978. Ce nouveau cadre vise à renforcer les droits des personnes et la responsabilité des acteurs du numérique traitant des données (Google, Facebook...)
Le maire informe le conseil municipal qu'elle demandera auprès de la CCTSO une possibilité de mutualisation pour la nomination un DPO (délégué à la protection des données).

4) Tarifs de location de la salle des fêtes adoptés à l'unanimité. Ces tarifs n'ont pas été revus depuis l'extension de la salle et l'ajout de la chambre froide.

Quelques exemples :

	Habitants/commune	Habitants/extérieurs	Associations / /commune
Location weekend	130 € + charges	245 € + charges	80 € + charges
Vin d'honneur	70 € + charges	100 € + charges	
Obsèques	Gratuit + charges	80 € + charges	

- **Deux cautions** :

Pour toutes locations : 400 € + Nettoyage insuffisant : 50 €

5) Avenant à la convention de mise à disposition de la salle des fêtes avec l'association MONSO'ANIM pour modifications de quelques articles, adopté à l'unanimité. *(M Janeau Luc ne prend pas part au débat ni au vote).*

Le maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de modifier quelques articles de la convention de mise à disposition de la salle des fêtes établie le 01/06/2016 avec l'association MONSO'ANIM, adoptée par délibération en date du 06/04/2016.

Les modifications concernent : Mise à disposition (article 1) Désignation des biens (article 2), Désignation des locaux (article 4), Redevance (article 8), Durée de la convention (article 7), Obligations générales de l'association (article 11) Obligations particulières de l'association (article 12).

Il est nécessaire d'ajouter à l'article 2 la mise à disposition de la petite salle située au premier étage de la mairie que l'association utilise pour y tenir ses réunions. Il est mentionné que cette salle est utilisée également par l'école.

Etaient présents :

Béra Thomas,
Camus Sylvie,
Janeau Luc,
Fortin Marie-Claire,
Lavisse José,
Léguillier Sylvie,
Coche Gaël

Absents excusés :

Mangot Charles- Antoine,
Lefèvre Nicolas,
Blanquin Ludovic

Secrétaire de séance :

Coche Gaël

suite

Il convient d'apporter des précisions à l'article 8 relatif à la redevance.

Dans l'article 8 est indiqué que « la présente mise à disposition est consentie à titre gracieux à l'association par la commune pendant la durée de la convention ».

La gratuité concerne uniquement la mise à disposition des locaux. Quant aux charges, celles-ci incombent à l'association comme à tout locataire. Auparavant, l'association utilisait la salle pour des activités récréatives gratuites et, une fois par an, pour un repas lors la fête de Noël communale. La location et les consommations d'électricité et d'eau étaient prises en charge par la commune. Le budget communal diminuant, il est raisonnable de maintenir ces mêmes avantages.

Compte-tenu de l'accroissement du nombre d'utilisations de la salle par l'association principalement pour des repas et ce depuis 2016 / 2017, et par conséquent, l'augmentation des charges (électricité, eau, frais de vidange de fosse, mise à disposition du personnel communal) pour la commune, il y a lieu, aujourd'hui, de différencier les utilisations.

Il faut distinguer les manifestations dédiées à la population communale, des manifestations payantes et ouvertes à tout public.

A titre indicatif, le coût d'utilisation de cette salle par l'association (location, électricité et eau) est de 857,43 € pour l'année 2017.

Il est rappelé que la mise à disposition d'une salle auprès d'une association équivaut au versement de subventions.

Le Maire propose donc de modifier l'article 8.

« Cette mise à disposition est réalisée dans les conditions financières suivantes :

- 1) La salle des fêtes est mise à disposition à titre gracieux (Coût de location, charges comprises) pour les activités récréatives et gratuites, dédiées à la population communale, telles que les fêtes de calendrier comme Pâques, fête des mères, fête des voisins, Halloween, Noël.
- 2) Pour toute autre manifestation, relevant d'une activité payante pour les participants, la salle des fêtes est louable selon le règlement et la procédure de réservation courante ».

D'autres modifications ont été apportées. Elles concernent la durée de la convention, des précisions sur la destination des locaux, des compléments aux obligations de l'association.

6) Réparation des portes de la salle des fêtes : Le devis a été établi par L.J. Rénovation pour un montant de 495 € est accordé.

Questions diverses :

- Dissolution du club des Anciens
- Réunion publique le 21 juin 2018 à 18 h : recensement des chemins ruraux
- Le Conseil Départemental a accordé la demande de subvention (70 %) au titre de l'Aisne Partenariat Voirie pour la réfection du pont
- Décision du maire pour la signature de l'avenant au contrat Villassur (assurance du chapiteau)
- Décision du maire pour l'acceptation des dons en nature du club des Anciens (4 bancs pour une valeur 1 013,86 €) -
- Signalements d'odeurs plus importantes du Centre d'enfouissement
- Revoir l'équipe verte pour l'entretien de la commune.